MANDEMENT
DE M.
L'EVÊQUE DE BAYEUX.

MANDEMENT
DE M.
L'EVÊQUE DE BAYEUX.

JOSEPH-DOMINIQUE DE CHEYLUS, par la grace de Dieu & l'autorité du Saint Siége Apoſtolique, Evêque de Bayeux, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Commandeur des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, premier Aumônier de Madame Comteſſe d'Artois; au Clergé ſéculier, régulier, & aux Fidèles de notre diocèſe, ſalut en notre Seigneur.

Nous voudrions, NOS TRÈS-CHERS FRERES, pouvoir reſpecter, au moins par notre ſilence, le décret, dont l'exécution vient de nous enlever notre Chapitre, cette portion de notre Clergé ſi précieuſe à l'Egliſe par l'excellence de ſes fonctions, & ſi chére à notre tendreſſe par ſon zèle conſtant pour l'avancement du règne

de J. C. parmi vous. Mais excités par le cri du devoir, preſſés par le ſentiment impérieux de notre conſcience, nous ne pouvons, par une timide & lâche déférence, borner nos efforts à de juſtes, mais ſimples regrets. Avertis par le précepte qui nous ordonne d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, nous aurons, quelque danger qui nous menace, le courage de vous dire, que ce décret, quoique ſanctionné par le Roi, qui n'a reçu d'en-haut que pour les choſes de la terre, l'autorité qui commande la ſoumiſſion, eſt une atteinte manifeſte à celle que l'Egliſe a reçue de J. C., & à laquelle il doit lui-même à ſes peuples l'exemple de l'obéiſſance & de la fidélité.

Oui, N. T. C. F., les Rois eux-mêmes ceſſeroient d'être les enfans de cette Egliſe, s'ils ſe prévaloient de la leur, pour en gêner, ou pour en contrarier l'exercice. Ils en ſont, par une prérogative honorable, les protecteurs & les appuis; mais ils n'en ſont pas la ſource; & la leur & la ſienne dérivent de cette ſageſſe éternelle, qui, en poſant les fondemens de l'une & de l'autre, en diſtingua les objets, & en fixa les limites, qu'aucune ne peut franchir ſans renverſer l'ordre établi par elle.

Nous ne craignons pas d'avancer, ſans redouter pour notre aſſertion la réponſe des adver-

ſaires reſpectables, qu'en invoquant les principes, nous oſons contredire. Oui, elle ſeule peut détruire ce qu'elle ſeule elle put établir, & nulle puiſſance ſur la terre n'a le droit de changer à ſon gré les établiſſemens aviſés par ſa ſageſſe & conſacrés par ſa ſanction. La force peut bien le tenter; mais la force, couronnée même par des ſuccès, ſera toujours, aux yeux de Dieu, un attentat contre ſon Egliſe, qui bâtie ſur cette pierre qu'un ſyſtême réprouvé par ſon enſeignement veut aujourd'hui ſéparer de l'édifice, dont elle eſt la baſe, n'en ſera pas moins dans tous les temps l'écueil des efforts de l'enfer.

Elevés, N. T. C. F., dans ſon ſein, verriez-vous d'un œil indifférent & l'entrepriſe qui, ſans ſon concours, ſupprime dans vos murs un corps, dont l'origine remonte par ſucceſſion juſqu'à l'aurore de la foi parmi vous, & celle qui, au mépris de ces loix antiques que l'univers chrétien n'a ceſſé de reſpecter, le remplace ſans ſon aveu par un nouveau, qu'en regrettant l'ancien, nous recevrions pourtant ſans peine de la main de l'Egliſe, mais qu'elle nous défend de recevoir de toute autre que de la ſienne. Quelqu'étendus & quelqu'exagérés même que ſoient les pouvoirs qu'il a reçus du décret qui l'établit, enfant encore de la politique, oſeroit-il, ſans ſe faire auparavant légitimer par cette

Egliſe, ſe prétendre au même droit que ce Chapitre, qu'il peut bien ſuppléer par ſa préſence; mais qu'il ne peut remplacer dans ſes prérogatives, ſe prétendre, dis-je, & le conſeil de l'Evêque pendant ſa vie, & l'héritier de ſa juriſdiction après ſa mort.

S'il eſt pénible & douloureux à notre cœur de ne pouvoir céder aux vœux de nos Repréſentans aſſemblés pour combler ceux de la France, il eſt du moins conſolant pour nous de pouvoir nous rendre le témoignage que nous ne nous y refuſons que par un ſentiment digne de leur eſtime.

Lorſqu'un décret déſaſtreux nous a dépouillé des héritages que nous tenions de la piété de vos peres, des plaintes & des murmures contre ſa rigueur n'ont point ſouillé la pureté du ſacrifice qu'il nous obligeoit d'en faire. Contens de gémir dans le ſilence, nos regrets ont eu plutôt encore pour objet l'aviliſſement de la Religion que ce ſordide intérêt, dont la calomnie nous accuſe, & dont des offres plus généreuſes encore que poſſibles, n'ayant pu dans le temps en conjurer la diſgrace, devroient au moins en confondre aujourd'hui le reproche.

Notre ſilence ne fut pas un crime alors, quoique ce dépouillement fût à nos yeux une entrepriſe ſacrilége; mais nous ne pourrions en ce

moment en éviter le reproche auprès de Dieu; ſi, chargés, comme nous le ſommes, des intérêts de ſon Egliſe, nous en trahiſſions la cauſe en nous taiſant, lorſque ces droits ſont méconnus, & que ſa conſtitution eſt menacée.

Nous vous dirons donc, N. T. C. F., que, comme nous n'avons ceſſé d'applaudir au zèle & aux lumieres des dignes Paſteurs deſtinés à compoſer notre nouveau Clergé, par une autorité à laquelle nous gémiſſons de ne pouvoir en cette circonſtance rendre l'hommage de notre ſoumiſſion, nous ne ceſſerons auſſi de reconnoître en eux, & nos freres dans le ſacerdoce, & nos coopérateurs dans l'œuvre de votre ſanctification.

Mais nous vous dirons en même-temps avec ce courage, que, ſans braver les puiſſances qu'on doit reſpecter, nous inſpire la ſainteté de notre miniſtere, que nous ne conſentirons jamais à les voir, en vertu d'un décret ſurpris à la Religion de l'Aſſemblée nationale, partager avec nous une juriſdiction, que ſeul dans ce diocèſe nous avons reçue de Jeſus-Chriſt, qu'ils ne pourroient tenir que de notre confiance, & dont l'Egliſe elle-même excitée par nos fautes, ne peut que pour un temps ſuſpendre en nous l'exercice, & jamais nous dépouiller entiérement qu'en nous retranchant du corps de ſes Pontifes.

Nous vous dirons encore pour votre inſtruction que ces Paſteurs peuvent bien, à l'exception des cas réſervés, pour l'abſolution deſquels l'Egliſe a déja pourvu, abſoudre de leurs péchés les fidèles commis à leurs ſoins, & leur adminiſtrer les Sacremens cette ſource abondante de tant de graces pour eux; mais nous vous ajouterons qu'ils ne peuvent d'eux-mêmes dans aucun cas, ni leur accorder des diſpenſes, ni commuer leurs vœux, ni les relever de leurs cenſures; & s'ils étoient, ce qu'à Dieu ne plaiſe, aſſez préſomptueux pour s'y croire autoriſés par une conſtitution émanée d'un pouvoir qui méconnoît ſes bornes & nos droits, & puiſée dans des ſources étrangeres à l'Egliſe; établis de Dieu leur guide dans les routes du ſalut, nous nous croyons obligés de les prévenir que leur prétention ne ſeroit alors, ou que l'erreur de l'ignorance, ou la témérité de l'orgueil, & que leur conduite ſeroit d'autant moins excuſable aux yeux de Dieu, qu'elle ſeroit plus funeſte pour eux. Ces Paſteurs, N. T. C. F. n'ont en un mot d'autres pouvoirs que ceux qu'ils avoient ci-devant reçu de notre inſtitution; l'Egliſe n'en reconnoît pas d'autres en eux, & ce ſeroit vouloir ſe tromper que d'en chercher auprès d'eux de plus étendus.

Le ſoin que nous prenons de vous inſtruire à

ce ſujet, eſt plutôt une précaution de notre zèle pour vous, que l'effet d'une méfiance injuſte pour eux. Nous ſavons que trop éclairés pour ne pas appercevoir l'illuſion d'une autorité qu'ils ne tiendroient pas de l'Egliſe, que trop vertueux pour s'en prévaloir au préjudice de vos ames, que trop attachés à cette hiérarchie, dont Jeſus-Chriſt lui-même a jetté les fondemens, ils n'oſeront jamais comme *Coré, porter ſur l'encenſoir d'Aaron une main audacieuſe.* Nous ſavons que plus en garde contre le ſcandale d'une ſciſſion avec nous, qu'effrayés du fantôme de deſpotiſme, que ſans raiſon, mais à deſſein, on impute à l'Epiſcopat, mais dont nous défions les plus malveillans d'entr'eux, s'il en exiſte, de conſtater le reproche à notre égard, on ne les verra point élever d'une main ſchiſmatique dans ce diocèſe, comme *Jéroboam à Bétel, un temple rival de celui de Jéruſalem.* Animés pour votre ſalut des mêmes ſentimens que nous, vous les verrez au contraire repouſſer conſtamment & avec dédain, les efforts de l'homme ennemi toujours prêt à ſemer l'ivraie dans le champ du pere de famille.

Pour vous prémunir cependant, autant qu'il eſt en nous, contre le danger de votre confiance, dont l'erreur feroit ſi fatale pour vous, nous défendons à tout Prêtre ſe prétendant notre Vicaire d'après la conſtitution nouvelle de Cler-

gé, contre laquelle nous ſommes, quoiqu'à regret, forcés de nous élever, nous lui défendons, dis-je, ſous peine de ſuſpenſe, de s'arroger aucuns des pouvoirs qu'ont coutume d'exercer nos Vicaires-Généraux, que pour le beſoin de nos peuples nous confirmons dans l'étendue de ceux qu'ils ont déja reçus de nous.

Nous avertiſſons les fidèles commis à nos ſoins que toute grace & toute diſpenſe qu'ils obtiendroient d'autre que d'eux ou de nous ſeroit nulle, & de nul effet devant Dieu. Nous leur déclarons que, ſi rejettés par nous dans la demande qu'ils en feroient, ils vouloient ſe prévaloir pour l'obtenir de la faveur d'un décret, dont ils ne peuvent réclamer l'autorité, ſans s'excepter de celle de l'Egliſe, ils encourroient les peines portées par les Canons contre ceux, qui dans les choſes ſpirituelles ſe dérobent à ſon obéiſſance.

Nous avertiſſons auſſi les peuples des Paroiſſes du diocèſe de Liſieux réunies au nôtre par la nouvelle diſtribution du royaume, qu'ils ne ſont point nos ouailles, & que nous ne pouvons les recevoir dans notre bercail, qu'autant qu'abandonnés par leur Paſteur, l'Egliſe toujours guidée par ſa ſageſſe les y feroit entrer par ſa puiſſance, elle ſeule ayant le droit d'étendre à ſon gré la juriſdiction dont elle fixa les limites en nous la confiant.

Nous

Nous craindrions d'inſulter à la Religion de l'Aſſemblée nationale, ſi, d'après des bruits incertains, quoique publics, nous oſions lui ſuppoſer le deſſein de prononcer dans le mariage la liberté du divorce, ſcandale qui ſeul manque à la perverſité de ce ſiécle qui les a tous donnés; mais ſcandale qui, déja frappé d'anathême par l'Egliſe, entacheroit à jamais ſa légiſlation de la note d'héréſie.

Non, malgré la défaveur qu'éprouve aujourd'hui parmi nous la Religion, qui, jadis la Religion de nos peres n'eſt plus en ce moment celle de leurs enfans; non, malgré les efforts de cette ſecte ennemie, qui, par ſon influence accrue par le crédit de l'impiété, devient de jour en jour plus redoutable à l'Egliſe, nous ne nous perſuaderons jamais que les Repréſentans d'une Nation chrétienne, Chrétiens eux-mêmes, veuillent établir en loi ce que l'Evangile condamne, & ſe montrer les adverſaires du Chriſt dans une cauſe déja préjugée par ſes oracles.

Mais nous croirions encore plus, N. T. C. F. faire injure à votre foi, en ſuppoſant qu'elle eût beſoin d'être prémunie contre un décret qui permettroit ce que Jeſus-Chriſt défend, & qui contrediroit ſa doctrine & celle de l'Egliſe.

Si la Nation la plus catholique de celles qui furent ſa conquête vénoit, contre notre attente, à l'adopter, illuſtre Egliſe des Gaules, Egliſe des Irénées, des Hilaires & des Boſſuets, vos chaires reſteroient-elles alors muettes, & vos Pontifes héritiers de leur foi ne ſeroient-ils pas coupables en ſe refuſant à l'éclairer ſur une erreur, qui ſurpriſe à la droiture de ſes intentions la précipiteroit dans le ſchiſme ?

Les temps ſont arrivés, NOS CHERS COOPÉRATEURS, & vous en gémiſſez avec nous, où toute chair a corrompu ſa voie, où l'Egliſe aſſaillie de tous côtés par ſes enfans ne parle plus à ſon Epoux que par ſes larmes; où mille temples condamnés à couvrir la terre de leurs débris, ſemblent, par leur proſcription, nons annoncer que le Dieu de Clovis n'eſt plus le Dieu de la France. Les temps ſont arrivés où les paſſions miſes à l'aiſe par l'abandon de tous les principes, n'ont plus, pour réprimer leur eſſor, ni le frein de la Religion, ni celui des loix; où l'honneur n'eſt plus le premier ſentiment du cœur du Français, ni l'amour de la patrie & de ſon Roi celui du Citoyen; & où l'égoïſme, cet enfant de l'orgueil, a tari dans tous juſqu'au déſir de la vertu. Les temps ſont arrivés où les opinions ſans ceſſe en contradiction avec la raiſon, les actions avec la conſcience, les

mœurs avec l'Evangile, menaçent d'une chute commune dans ce royaume & le trône & l'autel; où l'intérêt triomphe de la probité, la licence du devoir, & où tous les eſprits entraînés vers la liberté par l'impulſion d'une philoſophie ſéditieuſe, n'en reſpectent plus ni les bornes poſées par la main des hommes, ni celles fixées par le doigt d'un Dieu.

Les temps ſont arrivés, où le Citoyen obligé de ſe lier par des ſermens à la choſe publique, ne peut plus ſe lier par des vœux à ſon Dieu; où les cloîtres, ces aſyles de la piété, ne s'ouvrent plus qu'à la voix de l'inſubordination & du repentir d'un cœur inconſtant; où nos écoles, dégagées de l'inſpection & de la ſurveillance de l'Egliſe, vont dans l'indépendance de l'enſeignement devenir les écoles du paradoxe & de l'erreur; & où, au grand ſcandale du Chrétien, la politique remplaçant l'Evangile dans nos chaires, on y voit des Paſteurs oublier la ſainte gravité de leur miniſtére, & n'entretenir un peuple affamé de la parole de Dieu, que des affaires du temps, & preſque jamais de la grande, importante & unique affaire de ſon éternité.

Que de maux à réparer, NOS CHERS COOPÉRATEURS, & ſi nous en croyons une annonce fatale, que de maux à redouter encore pour l'Egliſe, & à conjurer par notre zèle!

Redoublons, dans ces jours mauvais, d'ardeur & de courage, & ſachons, s'il le faut, être, comme les premiers Apôtres de nos contrées, des Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt. Reſpectons les puiſſances, mais ne redoutons pas leur glaive. C'eſt pour ſa défenſe qu'elles le portent, & elles ne peuvent, ſans ſe déclarer tyrans, nous en frapper, quand nous combattons pour ſa cauſe. N'oublions pas que nous ſommes Paſteurs, & qu'à ce titre notre vie n'eſt à nous qu'autant que le beſoin du troupeau qui nous eſt confié n'en exige pas le ſacrifice. Travaillons, mais travaillons ſans relâche à deſſiller les yeux de nos peuples égarés par l'eſpoir du bonheur, & qui ne ſavent pas même marcher à tâtons au milieu des précipices dont ils s'environnent, pour y parvenir. Faiſons-leur ſentir & le danger d'une liberté, dont la raiſon & la Religion ne règlent pas les mouvemens, & l'horreur d'une licence, qui n'a pour guide que l'emportement & la paſſion. Ramenons-les par nos inſtructions, à ces principes religieux qui font reſpecter & les puiſſances qui commandent, & les loix qui puniſſent, & dont le maintien recommandé même par la politique, veille ſi sûrement à la tranquillité comme à la proſpérité des Empires.

Travaillons à les rendre par le repentir à leur Dieu, dont depuis ſi long-temps ils ont deſerté

les voies ; par le reſpect à leur Roi, qui ſon image ſur la terre tient de lui le ſceptre, qui dans ſes mains commande encore plus l'amour que l'obéiſſance ; à leurs freres par la charité, cette vertu ſi propre à calmer la fureur, dont ils furent ſi long-temps agités, & qui depuis quelque temps appaiſée, vient de ſortir de ſon repos pour faire encore des victimes (1).

Soyons, NOS CHERS COOPÉRATEURS, plus que jamais unis & dans la foi de J. C. ſi menacée de nos jours, & dans le régime des ames conquiſes par ſon ſang ſur l'enfer, & dont, par des entraves miſes à notre zèle, on ſemble vouloir nous enlever la ſollicitude.

Si cette union ſi déſirable, & qui ſeule peut écarter de ce diocèſe le ſchiſme, le plus grand des maux qui puiſſe l'affliger, ne fait pas notre ſalut ; elle ſera du moins la conſolation de nos cœurs dans ces jours périlleux, & notre confiance dans ce jour terrible qui doit commencer le jour ſans fin de l'éternité.

A CES CAUSES, après avoir invoqué le ſaint nom de Dieu, nous ordonnons que notre préſent Mandement ſera envoyé à tous & chacun de MM.

---

(1) Le 10 Octobre dernier, les château, papiers, meubles & effets de M. Thoury de la Corderie, Gentilhomme, & Lieutenant des Maréchaux de France, près Tinchebray, ont été pillés & réduits en cendre.

les Curés, & aux Supérieurs & Supérieures de toutes les Communautés régulières & ſéculières de notre diocèſe, pour y être lu & publié partout où beſoin ſera, afin d'éclairer nos peuples ſur les règles de l'Egliſe que nous venons d'expoſer. Nous les exhortons, ainſi que tous les fidèles, à prier pour l'Egliſe, dont la barque eſt en ce moment agitée par tant d'orages; pour le Roi ſon Fils aîné, ſi cher à ſes peuples par ſa tendreſſe pour eux; pour la Reine, plus digne que jamais de nos hommages, & par ſon courage, & par l'énergie de ſon grand caractère; pour Monſeigneur le Dauphin, cet enfant de tant de Rois & l'eſpérance de la Nation; pour la Famille Royale, l'ornement & l'appui du premier trône de l'univers; pour les Etats-Généraux, afin que Dieu répande ſa bénédiction ſur leurs travaux, & qu'il daigne les inſpirer lui-même & pour le bonheur de l'Etat, & pour la gloire de la Religion.

Donné à Paris, où nous ſommes retenus pour nos affaires, ſous notre ſeing & le contre-ſeing de notre Secrétaire, le 20 Novembre 1790.

Signé † JOS. DOM. Evêque de Bayeux.

Par M. l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime Evêque de Bayeux.

CHRETIEN, Secrétaire.